

Le smartphone en cours

Dans le cadre d'une expérimentation pédagogique sur les usages numériques (projet AVEC : Avec Vos Equipements de Communication), et suivant les règles d'usage établies, les apprentis vont pouvoir utiliser leurs smartphones en cours de français.

Il sera demandé aux apprentis un comportement citoyen et respectueux des règles établies et acceptées par la signature de la charte.

Le matériel de l'apprenti reste sous sa responsabilité. Le CFAA ne pourra en aucun cas être rendu responsable.

La possession d'un objet numérique n'est pas rendue nécessaire ou obligatoire. Dans tous les cas, si un apprenti ne possède pas de smartphone, la formatrice trouvera une solution alternative.

Charte d'usage :

Le smartphone doit servir uniquement comme outil de travail

Le smartphone doit servir uniquement dans une activité en relation avec le cours

L'utilisation n'est donnée que par autorisation du formateur

L'usage du smartphone est exclusif en cours de français

Usages interdits :

- Ne pas aller sur des sites inappropriés (interdits au moins de 18 ans par exemple)
- Ne pas aller sur Internet pour se distraire et ne pas suivre le cours
- Ne pas écouter de la musique
- Ne pas jouer à des jeux (autres que pédagogiques et autorisés)
- Ne pas prendre de photos non-autorisées (droit de l'image)
- Ne pas envoyer de sms sans autorisation (utilité pédagogique)
- Ne pas passer ou recevoir d'appels téléphoniques
- Ne pas aller visionner des vidéos sans autorisation

Exemples d'utilisation du smartphone en cours de français :

- Utiliser des applications : dictionnaire, conjugueur
- Prendre des photos du cours pour rattraper ou envoyer à un apprenti absent
- Prendre des photos du tableau pour ne pas ralentir le cours (aide pour les apprentis lents à ne pas perdre le fil de leur prise de notes)
- Utiliser le bloc-notes, l'agenda
- Visiter des sites éducatifs : Pronote par exemple

- Pallier les oublis : accéder aux documents numériques via le blog de la formatrice
- Echanger avec la formatrice : envois d'emails

Sanctions prévues en cas de non-respect de la charte d'usage :

Toute utilisation ne respectant pas ces règles sera sanctionnée.

Si l'apprenti ne respecte pas les conditions fixées par la présente charte, il s'expose :

- A un premier avertissement et à la confiscation du smartphone pendant la séance
- S'il récidive, l'apprenti concerné ne pourra plus utiliser son matériel en cours

En outre, si la formatrice constate un trop grand nombre d'infractions à la présente charte, elle se réserve le droit d'arrêter l'expérimentation de manière temporaire ou définitive.

Nom : _____

Prénom : _____

En cochant cette case, je m'engage à utiliser mon smartphone uniquement durant le cours de français sur autorisation de ma formatrice.

En cochant cette case, je m'engage à respecter le règlement intérieur (page 17) : « Toutes utilisations des portables sont interdites dans les locaux. Les téléphones portables doivent être éteints et rangés dans les sacs pendant toutes les séquences pédagogiques, les heures d'étude et lors du passage au self. Seul l'usage téléphonique de l'appareil est toléré dans la cour de récréation, au foyer et à l'internat (seulement de 20h à 22h). En cas de non-respect de cet interdit, le portable sera immédiatement confisqué et mis en sécurité (...) dans le coffre de l'établissement.»

En cochant cette case, je m'engage à ne jamais diffuser les images sur Internet, sur des réseaux sociaux ou sur tout autre support numérique sans autorisation de la formatrice.

En cochant cette case, je comprends que toute utilisation frauduleuse fera l'objet de poursuites pénales pour atteintes au droit à l'image (code pénal article 226-1)

En cochant cette case, j'assume l'entière responsabilité en cas de dégradation de mon matériel et ne pourrait me retourner contre quiconque : apprentis, enseignants ou tout autre personnel de l'établissement

En cochant cette case, je suis conscient qu'en cas d'infraction à l'une de ces règles, l'utilisation de mon smartphone en cours de français me sera alors interdite

Date (cette charte est valable pour l'année scolaire) : _____

Signature de l'apprenti et signature des responsables légaux pour les apprentis mineurs :

Applications gratuites fortement conseillées

Applications dictionnaires de français hors-ligne

Sous Android : [Dictionnaire français Livio](#)

Sous IOS : [Dictionnaire de l'Académie Française](#), 8^{ème} édition

Les apprentis qui disposent d'une connexion internet pourront aussi prendre l'habitude de consulter l'encyclopédie [Larousse en ligne](#).

Gratuite et riche, elle est un outil intéressant mais malheureusement, le site diffuse de nombreuses publicités.

Application de conjugaison

Sous Android : [Le conjugueur](#)

Sous IOS : [Le conjugueur](#)

Application pour scanner, lire et générer des QR Codes

Sous Android : [QR Droid Code Scanner](#)

Sous IOS : [QR Code Scanner and Generator – Barcode Scan Reader – QRCode pro par JB Stevenard](#)

Note : Protection de vos données et de votre vie privée

Avez-vous un antivirus ?